



Programme de la Formation

COULEUR ET ARCHITECTURE

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : COULEUR ET ARCHITECTURE NIVEAU 2

Date(s) : jeudi 9 juin 2016 au vendredi 10 juin 2016

Lieu : CROA FRANCHE-COMTE - 1 rue des Martelots 25019 Besançon

CONTEXTE GÉNÉRAL

« La couleur nous entoure, elle fait partie de notre monde quotidien. Elle nous permet de distinguer un objet d'un autre, un espace d'un autre et, donc, de nous mouvoir et nous repérer dans l'espace au delà de son aspect décoratif »

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

le programme alterne les exposés sur la théorie de la couleur, les exercices d'application et de manipulation des nuanciers des matériaux de l'architecture, les échanges, la synthèse.

couleur et perception

Théorie de la couleur

couleur et espace architectural

La couleur: scénographie de l'espace



PRISE EN CHARGE

- VOUS ETES ARCHITECTES LIBERAUX, VOUS DEPENDEZ DU FIF PL

Le FIF PL (Fonds Interprofessionnel de la Formation des Professionnels Libéraux) prend en charge une partie des frais de formation des architectes libéraux. Il vous faut justifier de cotisations ou non à l'URSSAF.

Vous pouvez imprimer le formulaire de demande préalable de prise en charge d'une action de formation et retrouver les formations prioritaires sur www.fifpl.fr

Pour les libéraux / gérants : FIF-PL / Prise en charge sur dossier, sous réserve d'acceptation.

- VOUS ÊTES ARCHITECTE SALARIÉ, VOUS DÉPENDEZ D'ACTALIANS

Pour les salariés : ACTALIANS / Prise en charge des frais pédagogiques

(Associé en mode salarié, collaborateurs d'architectes, dessinateurs, projeteurs, secrétaires d'agences, gestionnaires...)

ACTALIANS intervient pour vos demandes de formation validé par votre employeur, dans le cadre du CPF, du plan de formation ou de la période de professionnalisation.

- LE CPF (Compte personnel de Formation)

C'est le salarié qui prend l'initiative d'utiliser son compte personnel de formation afin de concrétiser son projet de formation. Ces nouveaux droits acquis au titre du CPF sont attachés à la personne. Le compte permet de capitaliser des heures de formation à raison de 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis de 12 heures jusqu'à la limite de 150 heures au total. Consultez la liste des formations éligibles.

- LE PLAN DE FORMATION

Élaboré à l'initiative de l'employeur, le plan de formation regroupe l'ensemble des actions de formation, VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), mise en œuvre par l'entreprise au bénéfice des salariés, en cohérence avec les besoins de développement de l'entreprise et de son projet.

- LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

Son objectif : favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en CDI. Elle vise prioritairement : les salariés à qualification insuffisante, les seniors, les salariés qui envisagent la création ou la reprise d'une entreprise, le salarié en retour de congé maternité, le travailleur handicapé.

- CREDIT D'IMPOT POUR DEPENSE DES FORMATIONS DES DIRIGEANTS

Depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt si vous suivez une formation.

La déclaration permet de déterminer le crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants imputables sur l'impôt sur les sociétés ou sur l'impôt sur le revenu. Toute entreprise peut en bénéficier, quelle que soit son activité (commerciale, industrielle, artisanale ou libérale) et sa forme juridique (entreprise individuelle ou société), dès lors qu'elle est imposée selon un régime réel, à l'exception des entreprises individuelles placées sous le régime fiscal de la micro-entreprise.

Vous pouvez télécharger le formulaire N° Cerfa n°12635*05 sur le site www.impot.gouv.fr La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

- VOUS ETES DEMANDEURS D'EMPLOI

Vous avez droit à l'AIF (Aide Individuelle à la Formation). Vous êtes demandeurs d'emploi, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

- POSSIBILITE DE PAYER EN 3 FOIS SANS FRAIS

Sur demande à l'inscription, pour les formations d'une montant supérieur à 300€, le CREPABFC vous offre la possibilité de régler la formation sur plusieurs mois, modalité à voir avec le CREPABFC.

Si vous avez des difficultés financières, n'hésitez pas à en parler, le CREPABFC peut vous aider. Ensemble, nous trouverons la solution pour vous permettre d'accéder à la formation de votre choix (paiement différé...)

PUBLIC CIBLE ET PRÉREQUIS

architecte ou toute personne travaillant dans un cabinet d'architecte

Pour suivre le niveau 2, il est obligatoire d'avoir suivi le niveau 1.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Questionnaire de satisfaction à chaud
Etablissement d'une attestation de stage.



Module
COULEUR ET ARCHITECTURE NIVEAU 2

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : jeudi 9 juin 2016 au vendredi 10 juin 2016, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00
Lieu : CROA FRANCHE-COMTE - 1 rue des Martelots 25019 Besançon

OBJECTIF(S)

Maîtriser les couleurs et les matières du projet au travers des couleurs, matières et lumière du site. Après l'étude théorique du niveau 1, le niveau 2 aborde la couleur d'un point de vue pratique, par l'observation et la perception des couleurs en milieu urbain et paysager. Le programme alterne les exposés, exercices d'observation in-situ et manipulation des nuanciers de matériaux de l'architecture, échanges et synthèse.

FORMATEUR(S)

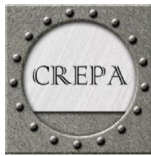
GRALL Catherine - L'Atelier Couleur Catherine Grall

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Alternance entre théorie et exercices pratiques in situ - Echanges et questions réponses

PROGRAMME

- 1- Couleur, Matière et Lumière d'un site : couleur locale et patrimoine couleur ou «la géographie de la couleur»,
- 2 - Relevé couleur et matière in-situ : comparer / différencier / manipuler les nuanciers couleurs et matières,
- 3 - Couleur, Temporalité et Paysage : couleur diurne et nocturne / couleur végétale et paysage / couleur et innovation,
- 4 - La couleur - scénographe de l'espace urbain : typologie, style et architecture / Intégration, mimétisme ou valorisation,
- 5 - Matériauthèque & colorithèque : quels outils pour un architecte ?



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 7, boulevard Winston Churchill 21000 Dijon
03.80.28.90.03 - crepabfc@gmail.com

FORMATION : COULEUR ET ARCHITECTURE

Module : COULEUR ET ARCHITECTURE NIVEAU 2

Date(s) : jeudi 9 juin 2016 au vendredi 10 juin 2016, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : CROA FRANCHE-COMTE - 1 rue des Martelots 25019 Besançon

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 18

Date de clôture des inscriptions : 01/06/2016

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE : Oui / Non

Architecte DPLG /HMONP : Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

**Financement de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
 Fonds professionnels : Salarié CPS
 Fonds professionnels : Salarié contrat pro
 Fonds propres
 Fonds publics
 Pôle emploi

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS
 Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants
 FIFPL
 Pôle emploi Plate forme Régional de production Franche Comté
 Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE (À ne remplir que lors d'une première inscription, ou en cas de modification)

	Individuelle	25,00 € €
Module 1 : COULEUR ET ARCHITECTURE NIVEAU 2		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Tarif unique	380,00 € €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET



Conditions Générales de Vente

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.

L'ensemble est à retourner, complété et signé, accompagné du règlement 10 jours avant le début de la session.
Inscription possible ultérieurement, si session confirmée.

1/ A réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement ou de l'attestation de virement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier vous permettant de faire votre demande de prise en charge auprès du FIF-PL (libéraux) ou d'ACTALIANS (salarié) :

- Convention de stage
- Programme détaillé des journées de formation

2/ Quelques jours avant le début du stage, le CREPABFC vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

3/ À l'issue du stage, une attestation de formation, une attestation de présence, une copie des feuilles d'émargement, un questionnaire de satisfaction seront transmis par email au participant ainsi que les factures acquittées des frais d'inscription et d'adhésion

ADHESION AU CREPA BFC

L'adhésion individuelle et annuelle au CREPA BFC du stagiaire est obligatoire pour suivre toute formation.

LES REPAS

Les repas sont à la charge du participant.

MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement est à faire parvenir au plus tard lors de la signature de la convention. Aucune inscription ne sera prise en compte sans la réception par l'organisme de formation d'un exemplaire de la convention dûment remplie, signée et accompagnée du règlement correspondant aux frais d'inscription, de l'adhésion annuelle individuelle du stagiaire et des frais d'organisation (encaissement à l'ouverture du stage).

Par chèque

A l'ordre du: CREPA Bourgogne Franche Comté

Par virement

Références bancaires :

RIB - Banque 10096 – Guichet 18200 – n° compte 00051537401 – Clé 96 CIC DIJON UNIVERSITE
IBAN FR76 1009 6182 0000 0515 3740 196 BIC CMCIFRPP